

**Arrêté de création de commission ad hoc au titre des opérations de recrutement
des enseignants du premier et second degré,**

La Présidente de l'université,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 15/12/2009 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi **5037**, en Genie civil, de l'IUT Robert Schuman Illkirch - Département génie civil est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du premier et second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

<i>Civilité</i>	<i>Nom d'usage</i>	<i>Prénom</i>	<i>Corps</i>	<i>Discipline</i>
M.	DEUTSCH	Philippe	AGREGE	H3000
M.	LAWNICZAK	Fabrice	MCF	60
Mme	LENIG-SANTORO	Pascale	AGREGE	H0422
Mme	MENY	Annahita	AGREGE	H1411
M.	MULLER	Mickael	MCF	60
Mme	OMS MULTON	Claire	MCF	60

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 20/10/2025

La Présidente de l'Université de Strasbourg

Frédérique BERROD

HB

